



Saint-Nazaire, le 27 Juillet 2017

COMMUNIQUÉ DE PRESSE DE LA CGT NAVALE

Aujourd'hui, un nouveau rebondissement dans la saga de la vente des Chantiers Navals de Saint-Nazaire vient de survenir.

Le gouvernement Macron préempte les Chantiers face à l'Etat Italien.

Dans ce bras de fer entre 2 gouvernements libéraux, où chacun souhaite que ses actionnaires nationaux rachètent les entreprises de l'autre, l'Etat Français s'offre ainsi une image de défenseur de l'industrie et des salariés à bon prix.

Pour l'Etat Français, s'agit-il de défendre les salariés ou de protéger un site industriel stratégique, et certains intérêts liés à la construction militaire ?

Dans les précédentes négociations avec Fincantieri, aucune garantie sur l'emploi, les salaires ou le contenu social n'avait été obtenues.

De même, Fincantieri ne s'était jamais engagé sur la proportion de recours aux contrats précaires (CDD, intérim, travail détaché).

Il faut tout de même noter que l'Etat Français, n'avait pas cherché non plus à inscrire ces garanties dans le pacte d'actionnaire, et nous avait à l'époque renvoyé au nouvel actionnaire.

Et pourtant, ces garanties sont indispensables aux salariés !

Il faut, bien sûr, protéger le site industriel, mais il faut surtout protéger tous les salariés du site du Chantiers.

Et au vu des mesures antisociales que le gouvernement Macron souhaite mettre en place (casse du Code du travail, mise en place des CDI de Chantier), on peut craindre qu'il n'y ait rien à attendre de la préemption sur le contenu social de l'entreprise.

La CGT aura, envers l'Etat Français, comme envers tout futur actionnaire majoritaire des chantiers, les mêmes exigences en termes d'embauches, de salaires et de conditions sociales.